

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 20h00. À laquelle séance sont présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Est aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

8 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**201412-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**201412-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

- **CPTAQ :** Ferme K.D. Enr
- **Ministre des Transports :** Subvention : Amélioration du réseau routier municipal : 10 000\$
- **Ministre des Transports :** Subvention : Entretien de la signalisation aux passages à niveau : 6 865,14\$
- **FQM :** Pacte fiscale 2015 : Message du Président
- **Fondation canadienne du rein :** Campagne de mars : Information
- **MRC :** Dates séances régulières du conseil des maires 2015
- **MRC :** Avis de motion : Règlement **concernant** l'imposition d'une taxe foncière générale pour les TNO **en** 2015
- **MRC :** Règlement relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des **quotes-parts en** 2015
- **Servitech :** Examen de l'état du rôle d'évaluation
- **Loisirs St-Fabien :** Suivi : projet des jeunes dynamiques

**201412-003 TOUR DES JEUNES DESJARDINS : Demande d'autorisation**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le passage du *Tour des Jeunes Desjardins* le lundi 18 mai 2015 sur le 2<sup>e</sup> rang de St-Fabien.

**201412-004 SHQ : Révision budget 2014 6 472\$ (+1 851\$)**

Il est proposé par madame Julie Viel  
appuyé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter la hausse à 6 472\$ suite à des événements hors du contrôle des administrateurs.

**201412-005 SHQ : Budget 2015**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé de monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter le budget de l'OMH de St-Fabien pour 2015 au montant de 4 270\$ comme contribution municipale qui sera payé 50% en janvier 2015 et 50% en juin 2015.

**201412-006 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN : Facturation incendie**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par monsieur Alain Jean  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter le paiement de la facture de 300\$ pour les 6 interventions de 2014 du *Service incendie de Saint-Valérien* sur le territoire de Saint-Fabien et d'aviser la municipalité de Saint-Valérien que, selon l'entente, elle sera facturée pour les sorties des véhicules du *Service incendie de Saint-Fabien*.

**AFFAIRES COURANTES****201412-007 SÉANCE DU CONSEIL : Dates 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité

que les dates pour les séances du Conseil de 2015 soient : mardi 6 janvier, lundi 2 février, lundi 2 mars, mardi 7 avril; lundi 4 mai, lundi 1<sup>er</sup> juin, lundi 6 juillet, lundi 3 août, mardi 8 septembre, lundi 5 octobre, lundi 2 novembre et lundi 7 décembre 2015 à 20h00 à la salle du Conseil.

**201412-008 ADOPTION : Règlement N° 477 : Concernant la rémunération des élus 2015-2016-2017**

il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité

que le règlement portant le numéro 477 est et soit adopté, et qu'il soit décrété, par ce règlement, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**REGLEMENT N° 477****CONCERNANT LA RÉMUNERATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le conseil d'une municipalité peut fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres ;

ATTENDU QUE la Municipalité verse actuellement une rémunération de base de 9 266,36 \$ plus une allocation de dépenses de 4 633,18 \$ pour une somme totale annuelle de 13 899,54 \$ au maire et une rémunération de base de 3 088,79 \$ plus une allocation de dépenses de 1 544,39 \$ pour une somme totale annuelle de 4 633,18 \$ pour chacun des conseillers ;

ATTENDU QU'UN avis public sera donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay et appuyé par monsieur Marius Coté

ET UNANIMEMENT RESOLU que le règlement portant le numéro 477 est et soit adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux* ».

Article 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 TERMINOLOGIE

- |     |                             |   |
|-----|-----------------------------|---|
| 3.1 | Rémunération de base :      | signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la Municipalité.                                       |
| 3.2 | Allocation de dépenses :    | correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.   |
| 3.3 | Remboursement de dépenses : | signifie le remboursement d'un montant d'argent à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la Municipalité par l'un des membres du Conseil. |

Article 4 RÉMUNÉRATION DE BASE POUR LE MAIRE

La rémunération de base pour le maire est fixée à :

- 4.1 11 200,00 \$ pour l'exercice financier 2015 ;
- 4.2 11 433,33 \$ pour l'exercice financier 2016 ;
- 4.3 et à 12 000,00 \$ pour l'exercice financier 2017.

Article 5 RÉMUNÉRATION DE BASE DES CONSEILLERS

La rémunération de base pour les conseillers est fixée à :

- 5.1 3 733,33 \$ pour l'exercice financier 2015 ;
- 5.2 3811,11 \$ pour l'exercice financier 2016 ;
- 5.3 et à 4000,00 \$ pour l'exercice financier 2017.

Article 6 Tout membre du conseil de la Municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 4 pour le maire et l'article 5 pour chacun de conseillers, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre ne se fait pas remboursée conformément au chapitre III de cette même loi.

Article 7 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Pour les années subséquentes, le montant mentionné aux articles 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à l'indice des prix à la consommation établi annuellement par Statistique Canada.

Article 8 LES MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération décrétée selon les articles 4, 5 et 6 sera versée à chacun des membres du Conseil municipal le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.

Article 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses d'actes pour le compte de la Municipalité pourvu qu'une autorisation préalable à poser l'acte et à fixer la dépense soit donnée par le Conseil.

Toute demande de remboursement de dépenses doit être appuyée par des pièces justificatives.

Article 10 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement annule et remplace tous les règlements antérieurs concernant la rémunération des élus municipaux.

Article 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément à la *Loi*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉOLUTION NO 201412-008  
CE 1<sup>ER</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Marnie Perreault,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**AVIS DE MOTION : Règlement N° 478 : Budget 2015**

Madame Julie Viel dépose un avis de motion que règlement No. 478 : *Budget 2015* soit adopté à une prochaine séance.

**COMITÉ DE LA MER**

Aucun point traité lors de cette séance

**CULTURE ET LOISIRS**

Aucun point traité lors de cette séance

**DEVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

Aucun point traité lors de cette séance

**ÉCONOMIE**

Aucun point traité lors de cette séance

**FAMILLES ET AINÉS**

Aucun point traité lors de cette séance

**INCENDIE**

**201412-009** **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – Production du rapport final pour la MRC de Rimouski-Neigette**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion ;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay

appuyé par madame Dolorès Bouchard

et résolu à l'unanimité

d'adopter le rapport du *Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette* démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et de transmettre copie de cette résolution à la MRC de Rimouski-Neigette.

**TRAVAUX PUBLICS**

**201412-010** **INTER 2014 : Coffre pour chaînes**

il est proposé par monsieur Marius Côté

appuyé par monsieur Dave Pigeon

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la fabrication d'un coffre pour les chaînes du camion Inter 2014 pour un maximum de 750\$.

**URBANISME**

**201412-011** **FERME K.D. ENR : Demande CPTAQ**

Il est proposé par madame Julie Viel

appuyé par monsieur Dave Pigeon

et résolu à l'unanimité

que le Conseil approuve la demande à la CPTAQ de la ferme K. D. Enr. pour l'achat, de la Ferme Belon, du lot 4 337 075 du cadastre du Québec.

**DIVERS**

**201412-012** **PLACE AUX JEUNES : Cadeaux d'accueil**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay

appuyé de madame Julie Viel

et résolu à l'unanimité

de prévoir un budget de 150\$ pour faire l'achat de cadeaux d'accueil pour les jeunes qui visitent la municipalité de Saint-Fabien lors de la tournée de *Place aux jeunes*.

**201412-013** **Souper du Club de l'âge d'or de Saint-Fabien**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon

appuyé par madame Julie Viel

et résolu à l'unanimité

d'acheter 3 billets pour le souper de Noël du *Club de l'âge d'or de Saint-Fabien* au coût de 20\$ chacun.

201412-014 **MAIRE SUPPLÉANT : Marius Côté**

Il est proposé par monsieur Alain Jean appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Marius Côté au titre de maire suppléant en remplacement de madame Suzanne Tremblay jusqu'au lundi 2 février 2015 inclusivement.

201412-015 **FÉLICITATION : population**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité de féliciter la population pour la participation en grand nombre à la séance d'information sur le compostage tenue le mardi 25 novembre 2014.

201412-016 **ADOPTION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Alain Jean appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité que les comptes du mois de novembre 2014 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 74 372,09 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques 4172 à 4217.

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de St-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201412-017 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Sec.-trésorier

